Accusé de réception en préfecture
001-250102431-20260930-DCS2026-09-035-AI
Date de télétransmission : 13/10/2026
Date de réception préfecture : 13/10/2026

N°DCS2026_09_035

Département de l'Ain
Arrondissement de Bourg-en-Bresse

Nombre de délégués élus : 31
Nombre de délégués en exercice : 31
Nombre de délégués votants : 29
(29 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)

Syndicat mixte Veyle Vivante

DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du mercredi 30 septembre 2026
Date de Convocation : 18 septembre 2026

EPCI membres	Délégués titulaires	Présents	Excusés	Absents	Donne pouvoir à	Délégués suppléants	Présents	Absents	Délégués titulaires remplacés
Grand Bourg Agglomération	BERAUDIER Michel	X				BOUVARD Florent		X	
	BERNARD Jean-Luc	X				CHARTIER Christophe		X	
	BRIDON Bernard	X				CHEVAT Jean-Michel		X	
	CARLET Julien		X			COTTET Freddy		X	
	CERLES Marie	X				FAUVET Guillaume		X	
	DAUJAT Baptiste	X				GHIRARDI Benoît		X	
	GINDRE Jonathan	X				GUERRY Gilles		X	
	LOISY Martial	X				GUILLOT Lionel		X	
	MOISSON Franck		X			HUMBERT Gérard	X		MOISSON Franck
	PETIT Aline	X				LEGRAIS-BOUCHER Pasc	X		
	RELAVE Fabien		X			PROST Céline		X	
	SIMONET Jean-Michel	X				ROBIN Thierry	X		CARLET Julien
	SULPICE Clément	X				THEVENET Jean-Marc		X	
Communauté Communes de la Dombes	BRANCHY Gérard	X				BERNARD Jérôme	X		GENESTOUX Alain
	DE CLAVIERE Marc		X			CURNILLON Pascal		X	
	GENESTOUX Alain			X		GOGUET Jonathan	X		PERRIER Romain
	JULIEN Guislaine	X				JANICHON Régis		X	
	LAPLANCHE Johann	X				MAURE Jérôme		X	
	PAYET PIGEON Marie-Christiane		X			RAVET Noël		X	
	PERRIER Romain			X		TUFEL Gérard	X		DE CLAVIERE Marc
	POTTIER Philippe	X				VIOLLANT Yves		X	
Communauté Communes de la Veyle	BIBET Régis	X				AUBLANC Jean-Claude	X		MICHEL Luc
	BOUCHARD Marc			X		BOZONNET Eric	X		BOUCHARD Marc
	BROYER Vincent	X				DANNACHER Michèle		X	
	DURANDIN Patrick	X				FAUVAIN Grégoire		X	
	GABILLET François	X				JAMBON Michel	X		GREMY Annick
	GREMY Annick		X			JOURNEAU Damien	X		MANIGAND Jean-Marie
	MANIGAND Jean-Marie			X		LHOSTE Florence		X	
	MICHEL Luc		X			LORIN Christian		X	
	MONIER Joël	X				THOMAS Annette		X	
	RABUEL Claude	X				TRONCY René		X	

Accusé de réception en préfecture
001-250102431-20260930-DCS2026-09-035-AI
Date de télétransmission : 13/10/2026
Date de réception préfecture : 13/10/2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi trente septembre, à dix-neuf heures trente, les membres du Comité Syndical, se sont réunis à la salle des fêtes de Polliat (01310), sous la présidence de Monsieur Gérard BRANCHY, dûment convoqués conformément aux dispositions de l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance :
Baptiste DAUJAT

Objet :
Actes pris par délégation d'attribution au Bureau Exécutif des 16 juin & 15 septembre 2026

EXPOSE

Il est rappelé que par délibération du 9 juin 2026, le Bureau Exécutif a été autorisé pour la durée du mandat du Comité Syndical et par délégation de ce dernier, à accomplir un certain nombre d'actes.

C'est ainsi que le Comité Syndical est invité à prendre connaissance et à entériner les actes pris par le Bureau Exécutif lors des séances des 16 juin et 15 septembre 2026.

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu la délibération n° DCS2026_06_019 donnant délégation d'attributions du Comité Syndical au Bureau Exécutif ;

Considérant que le Président rend compte au Comité Syndical des décisions prises par le Bureau Exécutif dans le cadre de ses délégations ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

PREND ACTE des décisions ci-après votées par le Bureau Exécutif en date du 15 juin 2026 :

➢ **Délibération DBE2026_06_027 : Choix du prestataire de l'étude de faisabilité de renaturation de la confluence Veyle/France à Mézériat**

Une consultation, dans le cadre des marchés publics en procédure adaptée ouverte, a été lancée sur la période du 31 mars au 22 mai 2026 sur le site marchéspublics.fr avec publication au BOAMP. L'objectif de ce marché est la réalisation d'une étude de faisabilité de la renaturation de la confluence Veyle/Irance, au droit de la friche de l'ancien site industriel « La Bresse » à Mézériat.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés **(8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)**, le Bureau Exécutif a :

- **PRIS ACTE** des conclusions de l'analyse des offres présentées en séance ;
- **DECIDÉ d'attribuer** le marché de l'étude de faisabilité de la renaturation de la confluence Veyle/Irance à C&D Ingénierie, conformément à la proposition issue de l'analyse des offres ;
- **AUTORISÉ** le Président à signer le marché avec l'entreprise retenue ainsi que les autres documents s'y rapportant.

➢ **Délibération DBE2026_06_028 : Approbation de la convention de partenariat SMVV/GBA pour la plantation d'une haie à POLLIAT dans le cadre du Marathon de la Biodiversité**

Le Syndicat Mixte Veyle Vivante (SMVV) a sollicité Grand Bourg Agglomération (GBA) pour bénéficier du dispositif de Marathon de la Biodiversité, afin de procéder à la plantation d'une

Accusé de réception en préfecture
001-250102431-20260930-DCS2026-09-035-AI
Date de télétransmission : 13/10/2026
Date de réception préfecture : 13/10/2026

haie en périphérie du site renaturé de la Veyle à l'amont du site de Polaizé à Polliat, d'une longueur de 220 ml. La mise en œuvre de cette convention permettra au SMVV de bénéficier des conditions de financement permises par le Marathon de la Biodiversité, à savoir notamment une fourniture sans frais de plants.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés **(8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)**, le Bureau Exécutif a :

- **ACCEPTÉ** le principe de la convention, dans son contenu et ses objectifs ;
- **AUTORISÉ** le Président à la signer et à veiller à sa mise en œuvre opérationnelle.

PREND ACTE également des décisions ci-après qui ont été prises par le Bureau Exécutif en date du 15 septembre 2026 :

➢ **Délibération DBE2026_09_030 : Demande de subvention complémentaire pour la mise en œuvre de l'étude de faisabilité de la renaturation de la confluence Veyle/Irance**

Une demande de subvention complémentaire est nécessaire à l'avancement du projet de l'étude de faisabilité de la renaturation de la confluence Veyle/Irance.
La délibération DBE2026_02_002 du 5 février 2026 a autorisé le Président à solliciter des subventions pour un montant maximum de 90 000 HT. Or, il ressort qu'à l'issue des premières concertations techniques avec le prestataire retenu, des études complémentaires de natures diverses (topographie, sondages de sols, études de structure de bâtiments, diagnostics amiante...) seront nécessaires pour un montant total, incluant la prestation socle, susceptible d'excéder les 90 000 € HT de la demande originelle.
En conséquence, il a été proposé au Bureau Exécutif de porter le montant de la demande de subvention pour l'étude de faisabilité de la confluence Veyle/Irance, de 90k€ à 150 k€.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés **(8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)**, le Bureau Exécutif a :

- **DECIDÉ d'ANNULER** la délibération DBE2026_02_002 et de la **REMPLACER** par la présente délibération, portant le montant de la subvention à 150 000 € HT maximum et **DIT** que ce montant pourra être adapté en fonction de la précision des montants prévisionnels ;
- **SOLLICITÉ** le concours des partenaires financiers à leurs meilleurs taux, notamment l'Agence de l'Eau, le Département de l'Ain et l'Etat via le dispositif « Fond Vert » ;
- **CHARGÉ** le Président de constituer les dossiers de demandes de subventions et **DIT** que ces demandes pourront prendre la forme d'un complément à la demande initiale de 90 k€ HT ou d'une nouvelle demande de 150 k€ qui annulera et remplacera la précédente ;
- **AUTORISÉ** le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de ces demandes de financement.

➢ **Délibération DBE2026_09_031 : Signature des conventions de mise en œuvre des travaux réalisés dans le cadre de l'opération Chan'Eau Tour**

Le SMVV est partenaire depuis 2023 d'une opération baptisée « Chan'Eau Tour » qui consiste en la réalisation d'actions à vocation démonstratrice d'adaptation des petits et grands cycles de l'eau aux conséquences du changement climatique, telles que : la restauration de mares et de zones humides, la plantation de haies. La plupart des travaux auront lieu sur propriété privée par le biais d'une convention signée entre le SMVV et le(s) propriétaire(s) et ou exploitants concernés.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés **(8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)**, le Bureau Exécutif a :

- **CHARGÉ** le Président de préparer les conventions de partenariat nécessaires à la mise en œuvre des travaux du « Chan'Eau Tour » réalisés sur propriété privée ;
- **AUTORISÉ** le Président à signer lesdites conventions avec les propriétaires et/ou exploitants des parcelles sur lesquelles le SMVV se propose d'intervenir.

Accusé de réception en préfecture
001-250102431-20260930-DCS2026-09-035-AI
Date de télétransmission : 13/10/2026
Date de réception préfecture : 13/10/2026

Fait et délibéré à Polliat, l'an, mois et jour susdits.

Le Président du SMVV,
Gérard BRANCHY

Le Président de séance,
Baptiste DAUJAT



Délibération rendue exécutoire
Date de la publication : 31/10/2026
Le Président certifie, sous sa responsabilité, que la présente délibération figurant dans la liste des délibérations examinées par le Comité Syndical a été publiée et mise en ligne sur le site internet du Syndicat Mixte Veyle Vivante selon les termes de la réglementation en vigueur.